

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 avril 2026 – 19h30

**Conseillers en  
fonctions : 15**

Sur convocation du 13 avril 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers  
présents : 14**

**Présents :** Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS.

**Absents :** Delphine LHOMER qui donne procuration à Patrick BUHL.

Secrétaire de séance : Nadine DOLLE

**2026-4-1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026**

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Il est adopté à la majorité, avec 14 voix.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Thanvillé, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance  
Nadine DOLLE



Le Maire  
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 avril 2026 – 19h30

**Conseillers en  
fonctions : 15**

Sur convocation du 13 avril 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers  
présents : 14**

**Présents :** Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS.

**Absents :** Delphine LHOMER qui donne procuration à Patrick BUHL.

Secrétaire de séance : Nadine DOLLE

**2026-4-2. Délégation au maire en matière d'admission en non-valeur de créances**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et **après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**décide** à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire : D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200€ (Décret n°2026-118 du 20.02.2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupement), qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Thanvillé, le 23 avril 2026**

**Le secrétaire de séance  
Nadine DOLLE**



**Le Maire  
Patrick BUHL**



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 avril 2026 – 19h30

**Conseillers en  
fonctions : 15**

Sur convocation du 13 avril 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers  
présents : 14**

**Présents :** Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS.

**Absents :** Delphine LHOMER qui donne procuration à Patrick BUHL.

Secrétaire de séance : Nadine DOLLE

**2026-4-3. Désignation du délégué local, collège des élus, au CNAS**

La Commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) par délibération du Conseil Municipal prise le 27 novembre 2007.

Suite au renouvellement des conseils municipaux il convient de désigner les délégués locaux du CNAS dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Désigne** M Sébastien ACHERE en qualité de délégué local du collège des élus pour la durée du mandat qui débute en 2026.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Thanvillé, le 23 avril 2026**

**Le secrétaire de séance  
Nadine DOLLE**



**Le Maire  
Patrick BUHL**



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 avril 2026 – 19h30

**Conseillers en  
fonctions : 15**

Sur convocation du 13 avril 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers  
présents : 14**

**Présents :** Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.  
Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS.

**Absents :** Delphine LHOMER qui donne procuration à Patrick BUHL.

Secrétaire de séance : Nadine DOLLE

**2026-4-4. Désignation du correspondant défense**

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le correspondant défense est un interlocuteur privilégié pour la Défense et sera destinataire d'une information régulière. Il sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner ce délégué.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Désigne** M Xavier GARRE, premier adjoint, en tant que correspondant défense de la commune de Thanvillé.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Thanvillé, le 23 avril 2026**

**Le secrétaire de séance  
Nadine DOLLE**



**Le Maire  
Patrick BUHL**



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 avril 2026 – 19h30

Conseillers en  
fonctions : 15

Sur convocation du 13 avril 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

Conseillers  
présents : 14

**Présents** : Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS.

**Absents** : Delphine LHOMER qui donne procuration à Patrick BUHL.

Secrétaire de séance : Nadine DOLLE

**2026-4-5. Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte financier unique CFU de l'exercice 2025 (délibération du 5 février 2026) dont les résultats se présentent comme suit

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>		
Prévisions budgétaires	241 397.51	422 451.38
Titres de recettes émis	120 346.31	320 597.37
Réductions de titres		
Recettes nettes	120 346.31	320 597.37
<b>DEPENSE</b>		
Prévisions budgétaires	241 397.51	422 451.38
Mandats émis	129 260.04	247 879.87
Annulations de mandats		
Dépenses nettes	129 260.04	247 879.87
<b>RESULTAT</b>	- 8 913.73	72 717.50
<b>RESULTAT REPORTE</b>	- 29 428.68	225 624.46
<b>PART AFFECTEE INVESTIS en 2024;</b>		- 82 597.68
		-
<b>RESULTAT CUMULE</b>	- 38 342.41	215 744.28
<b>Restes à réaliser – recettes</b>		
<b>Restes à réaliser – dépenses</b>		
<b>RESULTAT</b>	- 38 342.41	215 744.28
<b>Résultat global</b>		177 401.87

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025</b>	<b>215 744.28</b>
<b>Affectation obligatoire : à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (c/1068)</b>	<b>38 342.41</b>
<b>Solde disponible affecté : à l'excédent reporté de fonctionnement (recette 002)</b>	<b>177 401.87</b>
<b>Résultat d'investissement 2025 à reprendre (c/001)</b>	<b>38 342.41</b>

Décision adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Thanvillé, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance  
Nadine DOLLE



Le Maire  
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 avril 2026 – 19h30

**Conseillers en  
fonctions : 15**

Sur convocation du 13 avril 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers  
présents : 14**

**Présents :** Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS.

**Absents :** Delphine LHOMER qui donne procuration à Patrick BUHL.

Secrétaire de séance : Nadine DOLLE

**2026-4-6. Taxes directes : vote des taux**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,  
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 :

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

- décide de maintenir les taux comme suit :

**TFB : 21,40 %**

**TFPNB : 43,18 %**

**TH : 9,75 %**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Thanvillé, le 23 avril 2026**

**Le secrétaire de séance  
Nadine DOLLE**



**Le Maire  
Patrick BUHL**



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 avril 2026 – 19h30

Conseillers en  
fonctions : 15

Sur convocation du 13 avril 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

Conseillers  
présents : 14

**Présents :** Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS.

**Absents :** Delphine LHOMER qui donne procuration à Patrick BUHL

**Secrétaire de séance :** Nadine DOLLE

**2026-4-7. Nomenclature budgétaire et comptable M57 : application de la fongibilité des crédits**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour le Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse du Maire, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 30 juin 2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Autorise le Maire :**

- à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable du SGC de SELESTAT pour mise en œuvre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Thanvillé, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance  
Nadine DOLLE



Le Maire  
Patrick BUHL



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 avril 2026 – 19h30

**Conseillers en  
fonctions : 15**

Sur convocation du 13 avril 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers  
présents : 14**

**Présents :** Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS.

**Absents :** Delphine LHOMER qui donne procuration à Patrick BUHL.

Secrétaire de séance : Nadine DOLLE

**2026-4-8. Budget primitif 2026**

Le Maire fait part des propositions budgétaires pour l'exercice 2026 faites par la Commission Finances, réunie le 9 avril 2026.

Il soumet au Conseil Municipal des propositions de crédits et de recettes retenues pour la réalisation des projets d'investissements.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

- **Adopte à l'unanimité le budget primitif 2026 proposé qui s'établit comme suit :**
- **Section de Fonctionnement : 460 880.20€**
- **Section d'Investissement : 261 115.30€**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Thanvillé, le 23 avril 2026**

**Le secrétaire de séance  
Nadine DOLLE**



**Le Maire  
Patrick BUHL**



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE de THANVILLÉ

EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 avril 2026 – 19h30

**Conseillers en  
fonctions : 15**

Sur convocation du 13 avril 2026 et sous la présidence du Maire, Patrick BUHL, le Conseil Municipal s'est réuni à Thanvillé.

**Conseillers  
présents : 14**

**Présents :** Mesdames Nadia BAEHR, Delphine BECK, Nadine DOLLE, Maryline KOHLER, Stéphanie SCHAAL et Valérie PICHONNIER.

Messieurs Sébastien ACHERE, Armand BAUER, Patrick BUHL, Michaël DOLLÉ, Xavier GARRÉ, Thierry IDOUX, Hubert JAEGER, Jan WOUTERS.

**Absents :** Delphine LHOMER qui donne procuration à Patrick BUHL.

Secrétaire de séance : Nadine DOLLE

**2026-4-9. Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission Finances réunie le 9 avril 2026,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :**  
638 € à l'association Aspérule (1 €/habitant, délibération du 31/08/2012)  
400 € à Sesma le Grasberg (entretien du cimetière militaire)  
100 € à la Société d'Histoire du Val de Villé

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Thanvillé, le 23 avril 2026**

**Le secrétaire de séance  
Nadine DOLLE**



**Le Maire  
Patrick BUHL**

